

Le 3 décembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le troisième jour de décembre deux mille douze à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
- M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5 (ABSENT)
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012
- 6.0 Correspondance et suivi
- 7.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 8.0 Avis de motion – Taxation annuelle
- 9.0 Avis de motion – Traitement des élus
- 10.0 Amélioration du réseau routier
- 11.0 Fermeture du bureau municipal – période des fêtes
- 12.0 Calendrier des séances du conseil municipal – année 2013
- 13.0 Surplus à verser - OMH
- 14.0 Paiement des comptes de fin d'année
- 15.0 Participation – Corporation partenaires 12-18
- 16.0 Frais d'entretien et de déneigement
- 17.0 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 18.0 Dépôt du registre public des déclarations
- 19.0 Assurances municipales
- 20.0 Nommer responsable des permis
- 21.0 Formation Lucille Boulanger
- 22.0 Comptes à payer
- 23.0 Varia
- 24.0 Questions de l'assemblée
- 25.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R12-12-155  
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R12-12-156  
Intervertir les  
points

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 3 décembre 2012

R12-12-157  
Procès-verbal  
du 5 novembre  
2012

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

R12-12-158  
Procès-verbal  
du 26 novembre  
2012

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2012 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Avis de motion :

Monsieur Yannick Lemire donne un avis de motion pour la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement imposant le taux de taxes foncières et autres pour l'année 2013.

Avis de motion :

Monsieur Yves Payette donne un avis de motion pour la présentation, lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un règlement visant le traitement des élus pour l'année 2013.

R12-12-159  
Amélioration  
du réseau  
routier

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration du revêtement de la chaussée sur la Route Smith, la rue Principale et le Rang St-Louis étaient nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec avait un programme accordant une subvention maximale de 3,500. \$ pour l'amélioration du réseau routier;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur la Route Smith, la rue Principale et le Rang St-Louis pour un montant total de vingt mille quatre cent quarante-quatre dollars et vingt-quatre sous ( 20,444.24 \$ ), taxes incluses, dont le montant subventionné est de 3,500. \$ ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

R12-12-160  
Fermeture du  
bureau  
municipal

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du vendredi 21 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

ADOPTÉE

Le 3 décembre 2012

R12-12-161  
Calendrier des  
séances du  
conseil -  
année 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013, qui débiteront à 20h00 :

- 14 janvier à 20h00
- 4 février à 20h00
- 4 mars à 20h00
- 1<sup>er</sup> avril à 20h00
- 6 mai à 20h00
- 3 juin à 20h00
- 8 juillet à 20h00
- 12 août à 20h00
- 9 septembre à 20h00
- 1er octobre à 20h00 (mardi)
- 11 novembre à 20h00
- 2 décembre à 20h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

R12-12-162  
Surplus à  
verser - OMH

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le surplus de dépenses pour l'année 2012 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes;

QUE la municipalité paie un montant de onze mille deux cent trente-cinq dollars ( 11,235.00 \$ ) pour finaliser sa participation financière pour l'année 2012.

ADOPTÉE

R12-12-163  
Paiement des  
comptes de fin  
d'année

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire-trésorière à payer tous les comptes avant le 31 décembre 2012 afin de fermer l'année financière.

ADOPTÉE

R12-12-164  
Participation -  
Corporation  
Partenaires 12-18

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de renouveler notre participation à la Corporation Partenaires 12-18 pour l'année 2013, pour un montant de mille cent trente-deux dollars et quatre-vingt sous ( 1132.80 \$ ) représentant une participation de 1.60 \$ /per capita.

QUE cette cotisation soit prévue et payable au budget 2013.

ADOPTÉE

R12-12-165  
Frais d'entretien  
et de déneigement

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des factures suivantes :

- le premier versement pour le déneigement des cours municipales des édifices municipaux et des accès aux points d'eau à Dany Bradette et Aurel Côté au montant de mille huit cent cinquante-cinq dollars ( 1855.00 \$ ), taxes en sus;
- le premier versement pour le contrat de concierge à Madame Johanne Paradis au montant de deux mille six cent cinquante dollars (2650.00 \$)

ADOPTÉE

Le 3 décembre 2012

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires :

Madame Danielle Bédard, directrice générale – secrétaire trésorière confirme que tous les élus ont rempli le formulaire des intérêts pécuniaires pour l'année 2013 et ce, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Dépôt du registre public des déclarations :

Madame Danielle Bédard, directrice générale – secrétaire trésorière dépose le registre public des déclarations pour l'année 2012 et ce, en vertu de l'article 2 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R12-12-166  
Assurances  
municipales

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance couvrant les édifices de la municipalité, ses biens et sa responsabilité se termine le 31 décembre 2012;  
Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'assurance auprès de Promutuel Appalaches St-François pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013, pour un montant de sept mille soixante dollars ( \$ 7060.00 ), taxes en sus;  
QUE ce montant soit prévu et payable au budget 2013.

ADOPTÉE

R12-12-167  
Nomination  
responsable  
des permis

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Lucille Boulanger comme responsable de l'émission des permis de construction.

ADOPTÉE

R12-12-168  
Formation  
Lucille  
Boulanger

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de Madame Lucille Boulanger à deux formations de la Combeq portant sur le captage des eaux souterraines et l'évacuation des eaux usées, au montant de sept cent quarante-cinq dollars ( 745.00 \$ ), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R12-12-169  
Comptes  
à payer

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quatre-vingt quinze mille six cent soixante et un dollars et soixante-treize sous ( 95 661.73 \$ ) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h20 et se termine à 20h28.

Le 3 décembre 2012

R12-12-170  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h28.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales